



Département des HAUTES-ALPES
Arrondissement de Briançon
Canton de Briançon 1
Commune de LA SALLE LES ALPES

n°23.02.15

Rapporteur : Jean-Michel DELBANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 26 avril 2023
Date d'affichage : 26 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trois mai à dix-neuf heures,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de La Salle les Alpes, sous la présidence de *M. Emeric SALLE*, Maire,

Etaient Présents :

Gilles PERLI, Jean-Michel DELBANO, Jean-Paul SALLE, Gaspard BOREL, Magali BRECHU, Virginie DEMONSSAND, Isabelle DESMALLEs, Nathalie FORM, Sophie PAUMOND, Natacha SALLE, Jean-Claude VINATIER.

Nombre de Membres en exercice : 14

Nombre de Membres présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 14

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Paul FIGVED ayant donné pouvoir à Emeric SALLE

Virginie DEMONSSAND a été élue secrétaire de séance

Objet : Prolongation des statuts du SIVM pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'approuver la prolongation des statuts du SIVM pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier pour une nouvelle période de 30 ans, et ce à compter du 03 avril 2023.

Vu l'arrêté préfectoral du 2 avril 1963 portant création d'un Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) pour l'équipement et le développement de la vallée de la Guisane ;

Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 1990 autorisant le changement d'appellation du SIVOM pour l'équipement et le développement de la vallée de la Guisane en Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM) pour l'équipement et de développement de Serre-Chevalier ;

AR Prefecture

005-210501615-20230503-230215-DE

Recu le 09/05/2023

Vu l'arrêté préfectoral du 13 avril 1994 modifié par celui du 6 juin 1994 prorogeant la durée du syndicat pour une nouvelle durée de 30 ans à compter du 3 avril 1993 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mars 2015 portant modification des statuts ;

Vu la délibération du Conseil Syndical n°16-58-2023 en date du 3 avril 2023 portant prolongation des statuts pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à **l'unanimité** des membres votants :

↳ **ACCEPTE** la modification de l'article 4 des statuts du SIVM pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier ainsi rédigé « La durée du SIVM pour l'équipement et le développement de Serre-Chevalier est prorogée pour une durée de 30 ans à compter du 3 avril 2023 » ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Fait et délibéré en séance le 03 mai 2023

Le Maire



Eric SALLE